

Séminaire

Histoire du droit et conservation du patrimoine

Séance n°6:

Mardi 17 mars, 17h

Salle 14P

**Avec le professeur Yves Jeanclos
Professeur agrégé des facultés de droit émérite
Université de Strasbourg**

-

La dimension historique du Droit criminel et pénal



Le droit criminel et pénal est le régulateur juridique de la sécurité publique et le gardien de la paix sociale, depuis les réformes des XVI^e – XVIII^e siècles, jusqu'aux mutations des XX^e – XXI^e siècles. Il protège et défend les populations contre les infractions traditionnelles portant atteinte à la propriété, à la corporalité et à la dignité humaine. Si, du XVI^e au XX^e siècles, il inflige des peines corporelles et fiscales, il institue au XXI^e siècle des peines alternatives, plus sociales et économiques que répressives.

Quoi qu'il en soit, de manière continue, il ne cesse de se déployer avec toujours en ligne de mire, la paix sociale.

Entrée libre